

AVIS DE PROMULGATION

AVIS VOUS EST DONNÉ QUE :

1. Lors de la séance tenue le 5 juin 2024 le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des Coteaux a adopté le règlement suivant :

« Règlement # 11 autorisant un emprunt de 1 906 000 \$ pour défrayer les coûts des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'accroissement de la capacité de l'usine d'assainissement des eaux usées »

2. Ce règlement est entré en vigueur le 24 septembre 2024 suite à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par son certificat # M607445;
3. Ce règlement est entré en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac durant les heures normales de bureau.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, CE 26^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024.



Jacques Legault, secrétaire